

DECISION DU MAIRE N° 2025-044
Achat de plantes et arbustes pour l'aménagement
de la cour de l'école de Druelle et des abords du cabinet médical

EXPOSE DES MOTIFS

Le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement paysager de la cour de l'école de Druelle, des bacs à fleurs ont été réalisés par les agents des services techniques au cours de l'été. Afin de fleurir les bacs, diverses espèces de plantes seront plantées. Des arbustes et autres essences viendront également embellir les abords du nouveau cabinet médical.

Un devis a été établi par la société des Pépinières CHATELAIN pour un montant de 5 512,65 € TTC.

CADRE JURIDIQUE DE LA DECISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations données au Maire par le Conseil Municipal,

Vu l'article L2125-1-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°04 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Maire

DECIDE

Article 1 : de valider et de signer le devis susnommé pour un montant de 5 512.65 € TTC.

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise en Préfecture et publiée.

Article 3 : La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Le 24 NOV. 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

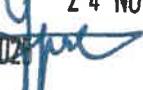
Pour extrait conforme, Le Maire,

Signé Patrick GAYRARD,

Acte dématérialisé

M. Le Maire certifie exécutoire le
présent arrêté :

Transmis en Préfecture le : 24 NOV. 2025
Publié le :

24 NOV. 2025 



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Décision du Maire- Achat de plantes et arbustes pour l'aménagement de la cour de l'école de Druelle et des abords du Cabinet Médical.**

Date de décision: **24/11/2025**

Date de réception de l'accusé **24/11/2025**

de réception :

Numéro de l'acte : **2025_44**

Identifiant unique de l'acte : **012-200064665-20251124-2025_44-AU**

Nature de l'acte : **Autres**

Matières de l'acte : **7 .1**

Finances locales

Decisions budgétaires

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

Nom du fichier : **Décision du Maire 2025-044-Achat de plantes et arbustes pour l'aménagement de la cour de l'école de Druelle et des abords du Cabinet Médical.pdf (99_AU-012-200064665-20251124-2025_44-AU-1-1_1.pdf)**